

## REPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté- Egalité- Fraternité

976-200008837-20230509-202300066-DE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2023

#### DEPARTEMENT DE MAYOTTE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents: 36 de Votants: 40

Dont vote par procuration: 4

Abstention: 0

Contre: 0

# **EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023.00066/2023 du 08/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit avril, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en session ordinaire, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 01 avril 2023, sous la présidence de M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire.

Etaient présents : (36)

M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7eme adjointe au Maire), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Mariame KAMBI Conseillère municipale), Mme Inayatie KASSIM (8ème adjointe au Maire), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Zoulfati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Assane MOHAMED (Conseiller municipal), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjointe au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10ème adjointe au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), Mme Rabianti MVOULANA (Conseiller municipal déléguée) M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipal déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILIHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

## **OBJET:**

Partenariat de la Ville au Festival de l'image sousmarine

NOTA: Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la la de mairie porte 05/05/2023 la aue convocation avait été faite le 01/04/2023.

#### Le Maire.



### Absents: (9)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssouf CHIHABOUDDINE (Conseiller municipal), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU Conseillère municipale), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Anrif MOURDI (Conseiller municipal), Mme Fatima Fayna M'SOILI Conseillère municipale délégué), M. Abdallah OUMOURI (Maire)

Absents excusés: (0)

#### Procuration: (4)

Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme Munia DINOURAINI avant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution;

le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT); Vu

**Vu** la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

**Vu** la délibération n°2021.00162/2021 du 20 aout 2021 portant sur le partenariat pour la participation de la ville à l'édition 2021 du festival de l'image sous-marine organisé par la société ANGALIA :

**Considérant** que chaque année depuis 1994, le festival de l'image sous-marine grandit, touche et fédère un public plus large et plus nombreux : des passionnés de la mer, et plus généralement de la nature, et d'avantage d'écoles sont sensibilisées à la protection de l'environnement ;

Considérant que quatre concours gratuits et ouverts à tous :

- Un concours de dessins;
- Un concours de photos;
- Un concours de films;
- Un concours de musiques ;

**Considérant** que du 22 au 23 mai 2023 seront organisés des séances de projections gratuites dédiées aux scolaires qui ambitionnent de toucher un large public (plus de 1 500 en 2022);

**Considérant** que du 26 au 27 mai seront organisés des séances pour les adultes. Et, pendant toute la semaine du festival, des projets et ateliers seront menés avec les enseignants volontaires ;

**Considérant** que l'organisation des concours ainsi que la délocalisation d'actions au sein des établissements scolaires entre en résonnance avec la volonté de la ville de porter l'accent sur l'éducation de tous et particulièrement des plus jeunes sur l'inestimable beauté du lagon de Mayotte et sur l'impérieuse nécessité de le protéger ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentées :

Article 1<sup>er</sup>: D'approuver le projet de convention précisant le partenariat liant la Ville de Mamoudzou et ANGALIA dans le cadre du festival de l'image sous-marine.

<u>Article 2</u>: De participer à hauteur d'un montant de cinq mille euros (5 000 €) pour les actions liées à cette opération.

Article 3: D'imputer cette dépense au budget communal.

Article 4 : D'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 11/04/2023



